



Une femme enceinte de huit mois a perdu son bébé des suites d'une agression violente : elle a reçu 7 coups de couteaux dans le ventre et dans la gorge. L'agresseur, une femme, a agi par jalousie : ancienne compagne du père, elle voulait lui faire perdre son bébé. « *L'intention de tuer le bébé est manifeste* », explique une source proche.

La femme a été déférée ce week-end devant les magistrats de Versailles. Elle est poursuivie pour « *tentative d'assassinat* », même si le bébé est mort. En effet, les magistrats « *s'interrogent* » sur le « *statut juridique* » du fœtus de huit mois. « *C'est difficile à admettre sur un plan moral mais sur un plan juridique, il faut étudier ce que les textes disent sur sa viabilité* ».

Voir aussi :

[Une dépénalisation jurisprudentielle : l'enfant à naître ne peut jamais être victime d'un homicide](#)

[In India: "right of the foetus" vs. abortion?](#)

[Embryos accidentally frozen in Ohio - are these classed as persons?](#)

[In Canada, the debate on the legal status of the foetus is refuelled](#)

[The human embryo: a person or a cluster of cells?](#)